

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Municipal de NORT-SUR-ERDRE, dûment convoqué le 16 septembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 03 novembre deux mille quinze, sous la Présidence de M. le Maire, salle du Conseil, à 20h00.

PRESENTS :

MMES : Lydie GUERON, Delphine FOUCHARD, Chantal PAILLUSON, Reine YESSO EBEMBE, Françoise PROVOST, Anne SAVARY, Stéphanie TRELOHAN, Nathalie ROUSSEAU, Nathalie HERBRETEAU, Delphine GUERIN, Nathalie CASSARD, Marie-Noëlle PATERNOSTER, Isabelle CALENDREAU.

MM. : Yves DAUVE, GUY DAVID, Sylvain LEFEUVRE, Cédric HOLLIER LAROUSSE, Didier LERAT, Emilien VARENNE, Carlos MC ERLAIN, Thierry PEPIN, Pierrick GUEGAN, MICHEL BROCHU, Laurent ODIN, Bertrand HIBERT, Denys BOQUIEN.

ABSENTS :

MME Aïcha METLAINE a donné pouvoir à M. Yves DAUVE
M. Bruno SARLET a donné pouvoir à Mme Delphine GUERIN.
MME Charlotte COURTOIS.

MME Chantal PAILLUSON a été élue secrétaire de séance.

26 présents, 28 votants.

Assistaient au titre des services :

M. Jacques FAUCOU, Directeur Général des Services
M. Francis GOHON, Directeur des Moyens Généraux
Mme Isabelle GENESTE, Adjointe au Directeur Général des Services.

ORDRE DU JOUR :

1. Finances :
 - 1.1 Décisions modificatives budget général et budgets annexes
 - 1.2 Tarifs 2016
 - 1.3 DM n°3 au tableau annuel des subventions 2015
2. Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI)
3. Rétrocession à la Commune des voiries de l'Ilot de l'Erdre

4. Rapport 2014 sur les cessions et acquisitions
5. Informations sur les décisions du Maire prise par délégation
 - 5.1. Cotation définitive du remboursement anticipé de l'emprunt DEXIA CHF
 - 5.2. Marché à bons de commande EIFFAGE TP : N°11/3 – Quai du Port Mulon – travaux de dévoiement d'un exutoire eaux pluviales dans l'Erdre
 - 5.3. Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement route d'Héric
 - 5.4. Marché de PAVC – LOT 1 : voiries hors assainissement - avenant N° 1 : pont de la Marchanderie
 - 5.5. Marché de PAVC – LOT 4 : réfection des trottoirs en enrobes – avenant N° 1 : travaux supplémentaires
 - 5.6. Garenne Village : remplacement des chaudières (tranche 2)
6. Orientations à définir sur la gestion par bail emphytéotique du bâtiment de la gendarmerie
7. Composition des commissions communales
8. Comptes rendus de commissions
 - 8.1. Commission Petite Enfance du 21 septembre 2015
 - 8.2. Commission Finances du 13 octobre 2015
 - 8.3. Commission Sport Vie Associative du 14 octobre 2015
 - 8.4. Commission Citoyenneté du 26 octobre 2015
9. CCEG
 - 9.1. Présentation du rapport d'activités 2014 CCEG
 - 9.2. Avis sur le Schéma de mutualisation
10. Questions diverses
 - 10.1 Pacte territorial
 - 10.2 Protection de la nappe
 - 10.3 Tram train
 - 10.4 Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux
 - 10.5 Campement sauvage route d'Héric
 - 10.6 Pétition de la rue Saint Georges

Approbation du PV du Conseil Municipal du 22 septembre 2015

M. Yves DAUVE soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2015.

M. le Maire informe de la modification relative à la délibération concernant l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Le service en charge de la fiscalité à la DDTM a informé les Communes que la loi de finances rectificative pour 2014 a étendu le champ des exonérations facultatives aux "pigeonniers et colombiers".

Il a donc été rajouté les termes « pigeonniers et colombiers » pour l'exonération de la taxe d'aménagement.

M. le Maire reprend la proposition de modification de Mme Nathalie Cassard concernant son intervention en questions diverses.

Il est d'accord sur l'ajout de « pour les élus de l'opposition » et admet avoir indiqué qu'elle « ne manquait pas d'un certain culot ».

Par contre, M. le Maire n'a pas souvenir qu'elle ait fait référence au Code Général des Collectivités Territoriales et ne souhaite pas inclure cette modification.

Ainsi, le procès-verbal du 22 septembre est modifié comme suit :

« M. le Maire informe qu'il a reçu en recommandé un courrier de Mme Cassard, pour les élus d'opposition, concernant un dossier de permis de construire. (...) »

M. Yves DAUVE note que Mme Nathalie CASSARD devient coutumière des lettres en recommandé et ajoute qu'elle ne manque pas d'un certain "culot" pour envoyer ce genre de courrier».

Suite à ces observations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2015.

1. FINANCES

1.1 DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES

1.2 TARIFS 2016

1.3 DM N°3 AU TABLEAU ANNUEL DES SUBVENTIONS 2015

1.1 Décisions modificatives budget général et budgets annexes

Après examen et débats, la Commission des Finances propose au Conseil Municipal l'approbation des modifications budgétaires du budget principal et des budgets annexes résumées ci-dessous.

Pour les budgets Port Fluvial et Garenne Village, au vu de l'exécution du Budget Primitif et des estimations du réalisé à venir pour le 4^{ème} trimestre 2015, il n'est pas prévu de Décision Modificative Générale.

Pour chaque budget, chaque article a été analysé pour ajuster les crédits budgétaires ouverts au Budget Primitif au plus proche de l'estimation du réalisé en fin d'exercice. Pour les ajustements sur les recettes, il n'a été tenu compte que des sommes effectivement encaissées ou notifiées à la date de réalisation des Décisions Modificatives.

Pour les ajustements de la section investissement des différents budgets, il est proposé d'inscrire, en nouvelles dépenses, les crédits nécessaires aux programmes susceptibles d'être entamés ou achevés avant mars 2016 sur les crédits de reports.

1.1.1 Décision modificative budget assainissement

M. Denis BOQUIEN remarque qu'il souhaite reparler du financement du redimensionnement de la station d'épuration.

M. Sylvain LEFEUVRE répond que des sommes ont déjà été provisionnées. Il restera probablement 1 à 1.5 million d'euros à la charge des usagers. Il rappelle que ce ne sont pas les contribuables qui paieront. En effet, il n'y a pas de possibilité d'abondement du budget ville vers le budget assainissement. L'agence de l'Eau subventionnera à hauteur de 30%.

M. Yves DAUVE ajoute que l'assistance à maîtrise d'ouvrage est retenue. Une première estimation a été donnée à hauteur de 1.8 million d'euros. La station sera calibrée en fonction des projets d'urbanisation.

Le Conseil Municipal, par 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Calendreau et M. Boquien) approuve les ajustements tels qu'ils se présentent ci-dessous pour le **budget assainissement** :

Commune de NORT SUR ERDRE - Budget Assainissement - DM 1 - 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	-		-
012	Charges de personnel, frais assimilés	-		-
014	Atténuations de produits	-		-
60	<i>Achats et variations de stocks</i>		-	-
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00		1 500,00
66	Charges financières	- 1 500,00	-	- 1 500,00
67	Charges exceptionnelles	-	-	-
68	Dot. aux amortissements et provisions	-	-	-
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	-		-
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		-	-
022	Dépenses imprévues	-		-
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		37 000,00	37 000,00
	Dépenses d'exploitation - Total	-	37 000,00	37 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	-
---	---

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	37 000,00
--	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		-	-
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		-	-
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	-	-	-
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	-		-
	Total des opérations d'équipement	-		-
20	Immobilisations incorporelles	35 000,00	-	35 000,00
21	Immobilisations corporelles	-	-	-

22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-
23	Immobilisation en cours	28 000,00	-	28 000,00
26	Participations et créances rattachées	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	26 000,00	-	26 000,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		-	-
29	<i>Prov. pour dépréciat° Immobilisations</i>		-	-
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		-	-
45...	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	-
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		-	-
3...	Stocks	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-		-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL		89 000,00	-	89 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	-
--	----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	89 000,00
---	------------------

Commune de NORT SUR ERDRE - Budget Assainissement - DM 1 - 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	-		-
60	<i>Achats et variations de stocks</i>		-	-
70	Produits services, domaine et ventes div.	37 000,00		37 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		-	-
72	<i>Travaux en régie</i>		-	-
73	Impôts et taxes	-		-
74	Dotations et participations	-		-
75	Autres produits de gestion courante	-		-
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-	-
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
79	<i>Transferts de charges</i>		-	-
Recettes d'exploitation - Total		37 000,00	-	37 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	-
---	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	37 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-
14	<i>Prov. Règlementées, amort. dérogatoires</i>		-	-
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		-	-
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	-	-	-
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-

22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-
23	Immobilisation en cours	26 000,00	-	26 000,00
26	Participations et créances rattachées	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	26 000,00	-	26 000,00
28	Amortissements des immobilisations		-	-
29	Prov. pour dépréciat° Immobilisations		-	-
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		-	-
45...	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		-	-
3...	Stocks	-	-	-
021	Virement de la sect° de fonctionnement		37 000,00	37 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL		52 000,00	37 000,00	89 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

-

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

-

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

89 000,00

Arrivée de M. Cédric HOLLIER LAROUSSE

1.1.2 Décision modificative budget animations festivités culture

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les ajustements tels qu'ils se présentent ci-dessous pour le **budget animations festivités culture** :

Commune de NORT SUR ERDRE - Budget Animation - Festivités - Culture - DM 1 - 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	26 537,00		26 537,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 600,00		5 600,00
014	Atténuations de produits	-		-
60	Achats et variations de stocks		-	-
65	Autres charges de gestion courante	- 3 000,00		- 3 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	-		-
66	Charges financières	-		-
67	Charges exceptionnelles	-		-
68	Dot. aux amortissements et provisions	-		-
71	Production stockée (ou déstockage)			
022	Dépenses imprévues	-		-
023	Virement à la section d'investissement		2 272,00	2 272,00
Dépenses de fonctionnement - Total		29 137,00	2 272,00	31 409,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

31 409,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-
15	Provisions pour risques et charges		-	-
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	-	-	-
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	-		-
	Total des opérations d'équipement	-		-
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	4 099,00	-	4 099,00
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-
23	Immobilisation en cours	- 1 827,00	-	- 1 827,00
26	Participations et créances rattachées	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-
28	Amortissements des immobilisations	-	-	-
29	Prov. pour dépréciat° Immobilisations		-	-
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		-	-
45...	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	-
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		-	-
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		-	-
59	Prov. dépréc. comptes financiers		-	-
3...	Stocks	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-		-
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	2 272,00	-	2 272,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

-

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 272,00

Commune de NORT SUR ERDRE - Budget Animations - Festivités - Culture - DM 1 - 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	-		-
60	Achats et variations de stocks		-	-
70	Produits services, domaine et ventes div.	15 000,00		15 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		-	-
72	Travaux en régie		-	-
73	Impôts et taxes	-		-
74	Dotations et participations	2 500,00		2 500,00
75	Autres produits de gestion courante	5 659,00	-	5 659,00
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	8 250,00	-	8 250,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
79	Transferts de charges		-	-
	Recettes de fonctionnement - Total	31 409,00	-	31 409,00

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	-
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	31 409,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		-	-
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	-	-	-
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	-		-
	Total des opérations d'équipement	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-
23	Immobilisation en cours	-	-	-
26	Participations et créances rattachées	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		-	-
29	<i>Prov. pour dépréciat° Immobilisations</i>	-	-	-
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		-	-
45...	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		-	-
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>	-	-	-
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		-	-
3...	Stocks	-	-	-
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		2 272,00	2 272,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-		-
	RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	-	2 272,00	2 272,00

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	-
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	-
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 272,00

1.1.3 Décision modificative budget général

Le Conseil Municipal, par 22 voix POUR et 6 voix CONTRE (Mme Calendreau, Paternoster, Guérin, Cassard, M. Sarlet et M. Boquien) approuve les ajustements tels qu'ils se présentent ci-dessous pour le **budget général** :

Commune de NORT SUR ERDRE - Budget Ville - DM 2 - 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
--	-----------------------	---------------------------	---------------------------	--------------

011	Charges à caractère général	89 500,00		89 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	57 000,00		57 000,00
014	Atténuations de produits	-		-
60	<i>Achats et variations de stocks</i>		-	-
65	Autres charges de gestion courante	150,00		150,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	-		-
66	Charges financières	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	105 000,00	-	105 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	-	-	-
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		-	-
022	Dépenses imprévues	-		-
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		24 831,00	24 831,00
Dépenses de fonctionnement - Total		251 650,00	24 831,00	276 481,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	-
---	---

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	276 481,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>		-	-
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	-	-	-
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)			-
	Total des opérations d'équipement	-		-
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	81 500,00	-	81 500,00
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-
23	Immobilisation en cours	20 000,00	-	20 000,00
26	Participations et créances rattachées	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>	-	-	-
29	<i>Prov. pour dépréciat° Immobilisations</i>		-	-
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		-	-
45...	Total des opérations pour compte de tiers	-	-	-
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		-	-
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		-	-
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		-	-
3...	Stocks	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-		-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT - TOTAL		101 500,00	-	101 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	-
--	---

+

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	500,00	101
---	---------------	------------

Commune de NORT SUR ERDRE - Budget Ville - DM 2 - 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
---	-----------

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	23 000,00		23 000,00
60	Achats et variations de stocks		-	-
70	Produits services, domaine et ventes div.	5 200,00		5 200,00
71	Production stockée (ou déstockage)		-	-
72	Travaux en régie		-	-
73	Impôts et taxes	116 098,00		116 098,00
74	Dotations et participations	103 298,00		103 298,00
75	Autres produits de gestion courante	16 900,00		16 900,00
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	11 985,00	-	11 985,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-	-
79	Transferts de charges		-	-
	Recettes de fonctionnement - Total	276 481,00	-	276 481,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

-

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

276 481,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	374 196,00	-	374 196,00
13	Subventions d'investissement	75 099,00	-	75 099,00
15	Provisions pour risques et charges		-	-
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	- 372 626,00	-	- 372 626,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	-		-
	Total des opérations d'équipement	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-
23	Immobilisation en cours	-	-	-
26	Participations et créances rattachées	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-
28	Amortissements des immobilisations		-	-
29	Prov. pour dépréciat° Immobilisations		-	-
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		-	-
45...	Opérations pour compte de tiers	-	-	-
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		-	-
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		-	-
59	Prov. dépréc. comptes financiers		-	-
3...	Stocks	-	-	-
021	Virement de la sect° de fonctionnement		24 831,00	24 831,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-		-
	RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL	76 669,00	24 831,00	101 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

-

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	-
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	101 500,00

Mme Delphine GUERIN explique que ce vote est en cohérence avec le vote du budget.

M. Denys BOQUIEN ajoute qu'ils ne feraient pas les mêmes choix.

1.2 Tarifs 2016

M. Sylvain LEFEUVRE indique que la Commission des Finances propose au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs communaux 2016 comme suit :

- Prestations à caractère général, hormis les tarifs encadrés par des textes spécifiques : +1.5 % (hypothèse de croissance retenue par les Services de l'Etat pour la Loi de Finances 2016)
- Revalorisation des loyers communaux (hormis les loyers portant une clause de revalorisation par rapport à des index) : + 0.27 %
Ce pourcentage correspond à la moyenne des 4 derniers indices IRL publiés par l'INSEE (3^{ème} trimestre 2014 à 2^{ème} trimestre 2015).
- Tarifs des amarrages et mouillages Port Fluvial: +1.5 % (hypothèse de croissance retenue par les Services de l'Etat pour la Loi de Finances 2016). Ces tarifs, après validation par le Conseil Municipal, seront soumis à l'approbation du Conseil Départemental (application des dispositions de la convention de concession portuaire).

1.1.1 Tarifs concessions funéraires

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit le tarif des concessions funéraires pour l'année 2016.

Les tarifs, ci-après, seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

ACHAT DE CONCESSIONS ET RENOUVELLEMENT :

a) Cimetière :

- 15 ans	151.50 €
- Trentenaire	303.00 €
Plaque de numérotation	6.30 €
Caveau d'occasion, la place	223.00 €

b) CONCESSION COLOMBARIUM (ANCIEN SITE)

- 15 ans	:	251.00 €
- 30 ans	:	417.00 €

c) CONCESSION COLOMBARIUM (NOUVEAU SITE)

- Cavurne (part fixe concession 15 ou 30 ans)	411.00 €
- Concession (part variable)	
Concession 15 ans	156.00 €
Concession 30 ans	312.00 €

1.1.2 Tarifs funéraires 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer comme suit le tarif des services funéraires pour l'année 2016.

Les tarifs, ci-après, seront applicables à compter du 1er janvier 2016.

DEPOT D'UN CERCUEIL EN CAVEAU PROVISoire :

- Dépôt	: 39.10 €
- Taxe proportionnelle par jour	: 3.00 €

VACATIONS DE POLICE (loi 2008-1350 du 19 Décembre 2009) :

1 - Fermeture de cercueil pour départ :

- vers crématorium :	25.00 €
- inhumation vers autre commune	25.00 €
2 - exhumation :	25.00 €

Mode de calcul pour exhumation : 1 vacation pour le 1^{er} corps + ½ vacation par corps supplémentaire.

1.2.3 Tarifs d'utilisation du photocopieur, télécopieur 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête comme suit les tarifs d'utilisation, par les associations et les personnes privées, du matériel de reprographie et du matériel bureautique de la Mairie pour l'année 2016 :

- Photocopieur	0.08 €. la copie
- Télécopie	1.05 €. la page
. Envoi international	0.60 €. la 1 ^{ère} page
. Envoi France métropolitaine	0.20 € les suivantes
- Copie matrice cadastrale	2.00 € la 1 ^{ère} page
	0.30 € les suivantes

1.2.4 Tarifs de reproduction des documents administratifs 2016

Conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer ces montants hors coût d'envoi postal, comme suit :

- 0,18 € par page A4 en impression noir et blanc
- 1,83 € pour une disquette
- 2,75 € pour un cédérom

Tarif pour reproduction de photographies issues de la photothèque Mairie

Conditions restrictives : diffusion limitée aux listes candidates pour élections municipales.

Tarif unitaire : 1 Euro T.T.C.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

1.2.5 Tarifs vente de bois 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix de vente du bois communal pour l'exercice 2016, comme suit :

- 1.90 € l'unité (piquet de châtaignier)
- 1.30 € le mètre (perche)
- 57.65 € le stère (chêne ou acacia).
- 42.65 € le stère pour le bois de qualité inférieure

Vente de bois sur pied :

- 21.40 € le m³ de chêne, acacia ou platane sur pied.
- 10.75 € le m³ de peuplier sur pied.

1.2.6 Tarifs location de matériels divers et de prestations diverses 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité comme suit, à l'unité, les tarifs de location de matériels divers ou de prestations diverses effectuées par les Services Municipaux à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- Barrières métalliques	1.80 € par jour
- Chaises coques plastiques	0.60 € par jour
- Panneaux d'affichages métalliques type élections	2.65 € par jour
- Tables pliantes ou 4 pieds	1.65 € par jour
- Grilles d'expositions	2.95 € par jour
- Reproduction de clé (organigramme)	Prix réel réalisé
- Reproduction autre clé	40.40 € l'unité
- Tarif horaire transport matériel	51.40 € par heure
- Mise à disposition tractopelle	68.80 € par heure
- Mise à disposition camion	67.10 € par heure
- Mise à disposition élagueuse	58.40 € par heure
- Mise à disposition matériel de tonte	28.25 € par heure
- Mise à disposition matériel désherbage	35.75 € par heure
- Location remorque pour transport canoë/kayak	15.70 €
- Mise à disposition de personnel	26.55 € par heure
- Mise à disposition Educateur Sportif	20.00 € par heure
- Sanction pour recours abusif au service d'astreintes	49.75 € par intervention

Suite à la mise en place d'un service d'astreintes au sein des services municipaux et afin de limiter le recours de façon abusive à ce service, le Conseil municipal, sur proposition de la Commission des Finances, décide de fixer un montant forfaitaire de pénalité applicable à toute demande d'intervention abusive et ce à compter du 1^{er} janvier 2010.

- Prime de service public accordée aux agents municipaux

998.00 € annuel pour un agent à temps complet

Le Conseil Municipal propose d'actualiser la Prime de Service Public, accordée aux agents Municipaux au prorata du temps hebdomadaire de service.

1.2.7 Tarifs de remplacement des objets détériorés 2016

Tarif remplacement des objets détériorés et forfait ménage applicable à l'ensemble des Salles Municipales mises à disposition ou louées :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer comme suit à compter du 1^{er} janvier 2016 le tarif de remplacement des objets détériorés :

- Verre ordinaire	:	0.50 €
- Verre à pied	:	1.00 €
- Tasse	:	1.00 €
- Pot à eau	:	2.50 €
- Chaise	:	30.65 €
- Forfait ménage supplémentaire :		67.70 €

1.2.8 Tarifs chenil 2016

M. le Maire rappelle que tout chien errant est conduit à la fourrière municipale. La prise en charge des animaux, leur nourriture et leur garde engendrent des frais qu'il convient de répercuter aux propriétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme suit les tarifs 2016 pour le chenil municipal, tarifs applicables à compter du 01 Janvier 2016 :

Forfait de prise en charge :	50.00 €
Forfait journalier :	12.60 €

1.2.9 Prix fermages terres communales 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une clause de la convention, fixant les conditions de location de ces terres, prévoit que le montant du loyer soit révisé chaque année en fonction du cours des denrées officielles.

Selon l'arrêté ministériel (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt) du 20 Juillet 2015, le coefficient de revalorisation applicable est de + 1.61 %. Considérant ces dispositions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de majorer dans les mêmes proportions les loyers dus pour l'année 2015, ce qui porte le prix de l'hectare 88.97 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

1.2.10 Fixation du prix des terrains classés en zone naturelle ou agricole et jouxtant des zones urbanisées

Après avoir pris connaissance des propositions faites par la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs suivants pour les ventes des terrains communaux classés en zone naturelle ou agricole :

Vente pour extension d'une exploitation agricole :

Ajustement du tarif de vente des terres agricoles tel que proposé par la Commission des Finances, à savoir :

- 1^{ère} catégorie : 2 000 €/Ha soit 0.20 €/m²
- 2^{ème} catégorie : 1 700 €/ Ha soit 0.17 €/m²
- 3^{ème} catégorie : 1 500 € /Ha soit 0.15 €/m²

Tous les frais relatifs à la vente sont à la charge de l'acquéreur (frais de géomètre, frais d'actes, etc...).

1.2.11 Tarifs de location de bâtiments communaux 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2016 les tarifs de location des bâtiments communaux pour des associations ou organismes publics, tarifs réactualisés par rapport à 2015 selon la formule :

Tarif base N x Indice coût construction 2^{ème} trimestre année N
Indice coût construction 2^{ème} trimestre année N - 1

- Prix base H.T. au m2, mensuel, année 2015 :	5.43 €
- Indice coût construction 2 ^{ème} trimestre année 2014 :	1621
- Indice coût construction 2 ^{ème} trimestre année 2015 :	1614

Application de la formule pour valeur H.T. au m² :

$$\frac{5.43 \text{ €} \times 1614}{1621} = 5.41 \text{ €}$$

Tarif applicable à compter du 01/01/2016 pour location des bâtiments communaux :

Prix H.T. au m ² , mensuel :	5.41 €
Prix T.T.C. au m ² , mensuel :	6.49 €

1.2.12 Loyer bureaux ADT 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'A.D.T. occupe depuis le 1^{er} Septembre 2005 un bureau au rez-de-chaussée de la Salle des Loisirs.

Sur propositions de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que ce loyer subira une augmentation, à compter du 1^{er} janvier 2016, suivant l'évolution de l'ensemble des loyers communaux non soumis à révision selon un indice construction.

Le loyer mensuel des Services A.D.T. est donc révisé comme suit :
Valeur du loyer 2015 : 152.99 €

Montant du loyer mensuel à compter du 01/01/2016 :
152.99 € + 0.27 % = **153.40 €**

1.2.13 Loyer bureaux salle Nord 2016

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que ce loyer subira une augmentation, à compter du 1^{er} Janvier 2016, suivant l'évolution de l'ensemble des loyers communaux non soumis à révision selon un indice construction.

Le loyer mensuel des bureaux Salle Nord est donc révisé comme suit :

Valeur du loyer 2015 : 388.38 €

Montant du loyer mensuel à compter du 01/01/2016 :
388.38 € + 0.27 % = **389.43 €**

1.2.14 Tarifs loyer garages 2016

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que les loyers des garages subiront une augmentation, à compter du 1^{er} Janvier 2016, suivant l'évolution de l'ensemble des loyers communaux non soumis à révision selon un indice construction.

Le loyer mensuel de ces garages est donc révisé comme suit :

Garages Gendarmerie :

Valeur du loyer mensuel 2015 : 20.62 €

Montant du loyer mensuel à compter du 01/01/2016 :

20.62 € + 0.27 % = **20.68 €**

Garages Rue François DUPAS :

Valeur du loyer mensuel 2015 : 15.69 €

Montant du loyer mensuel à compter du 01/01/2016 :

15.69 € + 0.27 % = **15.73 €**

1.2.15 Tarifs location logements communaux 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions de location des logements communaux loués à des particuliers.

Compte-tenu que les conventions d'occupation prévoient une augmentation annuelle des loyers (revalorisation suivant l'évolution envisagée par la Commission des Finances pour l'ensemble des loyers communaux non soumis à révision selon un indice de construction), il propose, sur l'avis de la Commission Finances, d'arrêter leur montant comme suit à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- Appartement, 15 rue du Général Leclerc, 2 ^{ème} étage :	472.17 €
- Appartement T4, 15 rue du Général Leclerc, 2 ^{ème} étage :	551.50 €
- Studio école maternelle :	356.42 €
- Appartement T2 école maternelle :	422.80 €
- Appartement T3 école maternelle :	501.63 €
- Appartement T4 école maternelle :	661.50 €
- Maison Clos de la Lande :	584.29 €
- Maison de La Garenne :	224.03 €
- Logement du Port Mulon :	434.88 €
- Appartement Bd Pasteur :	557.70 €
- Propriété Rue des Orionnais :	
- Appartement	637.26 €
- Box	45.52 €
- Petite pièce (1/2 tarif d'un box)	22.76 €
- Propriété Saint Yves :	
- Maison cadastrée O 978	359.35 €
- Maison cadastrée O 979	308.00 €

Les dépenses d'eau, d'électricité, de chauffage sont à la charge des locataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

1.2.16 Location modulaire médecine du travail zone de la Sangle 2016

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit le tarif 2016 de ce local affecté à la Médecine du Travail, local sis Zone d'Activité de la Sangle:

Coefficient de révision des locations pour 2016 : **0.27 %** (coefficient de revalorisation des loyers fixé par la Commission des Finances pour évolution des loyers communaux non soumis à révision selon un indice construction).

Tarifs 2016 pour ce local :

Utilisation professionnelle : 68.93 € par jour
Utilisation par organismes agréés : 41.35 € par jour

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette revalorisation de tarif à compter du 01 janvier 2016.

1.2.17 Tarifs location salles de sports et équipements sportifs 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme suit les tarifs de location des Salles de Sports et équipements sportifs, tarifs applicables pour l'année 2016 :

Grande salle (40 m x 20 m) :

Salle des Orionnais (tarif horaire) : 12.00 €

Petite salle ou salle spécialisée :

Dojo (tarif horaire) : 6.00 €

Salle Paul Doumer (tarif horaire) : 6.00 €

Salle de Tennis de Table (tarif horaire) : 6.00 €

Salle de Tir à l'Arc (tarif horaire) : 6.00 €

Salle Quai Saint Georges (tarif horaire) : 6.00 €

Salle du Marais (tarif horaire) : 6.00 €

Installations de plein air ou extérieures :

Terrain stabilisé (tarif horaire) : 9.00 €

Piste d'athlétisme (tarif horaire) : 9.00 €

Base nautique (tarif horaire) : 9.00 €

Ces tarifs sont établis suivant les conventions passées avec le Conseil Général pour utilisation des équipements sportifs par les écoles. Pour chaque location, une convention devra être passée avec l'utilisateur.

1.2.18 Tarifs location Cap Nort 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suite à la proposition de refonte des tarifs faite par la Commission des Finances, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de location de l'Espace Culturel au titre de l'année 2016, comme suit :

PLEIN TARIF POUR UTILISATION DE LA SALLE : 2 065.50 €

TARIF 1 - Tarification pour personnes privées de Nort sur Erdre :

Bar 15.00 % du plein tarif
¼ salle + accueil / bar 20.00 % du plein tarif
½ salle + accueil / bar 25.00 % du plein tarif

¾ salle + accueil / bar	27.50 % du plein tarif
Grande salle + accueil / bar	35.00 % du plein tarif
Forfait cuisine (nettoyage compris)	15.00 % du plein tarif
Participation à la redevance spéciale d'enlèvement des déchets	Tarifification forfaitaire par conteneur utilisé : 10.15 € l'unité.

TARIF 2 - Tarification pour personnes privées et associations hors commune

Bar	25.00 % du plein tarif
¼ salle + accueil / bar	30.00 % du plein tarif
½ salle + accueil / bar	35.00 % du plein tarif
¾ salle + accueil / bar	40.00 % du plein tarif
Grande salle + accueil / bar	45.00 % du plein tarif
Forfait cuisine (nettoyage compris)	15.00 % du plein tarif
Participation à la redevance spéciale d'enlèvement des déchets	Tarifification forfaitaire par conteneur utilisé : 10.15 € l'unité.

TARIF 3 - Tarification pour professionnels (entreprises, organismes de droit privé) et associations hors commune

Réunion, assemblée générale sans utilisation commerciale

Version Théâtre 278 places + accueil bar	52.00 % du plein tarif
Version Théâtre 338 places + accueil bar	63.00 % du plein tarif
Version Théâtre 458 places + accueil bar	85.00 % du plein tarif
Version Théâtre 538 places + accueil bar	100.00 % du plein tarif
Forfait cuisine (nettoyage compris)	15.00 % du plein tarif
Participation à la redevance spéciale d'enlèvement des déchets	Tarifification forfaitaire par conteneur utilisé : 10.15 € l'unité.

Réunion ou assemblée à caractère commerciale ou utilisation commerciale (hors refacturation de frais divers précisée dans la grille « Autres tarifs »)

Utilisation Salle (pour toute configuration)	100.00 % du plein tarif
Forfait cuisine (nettoyage compris)	15.00 % du plein tarif
Participation à la redevance spéciale d'enlèvement des déchets	Tarifification forfaitaire par conteneur utilisé : 10.15 € l'unité.

TARIF 4 - Tarification pour Associations Nortaises, Ecoles, Services

Municipaux (valorisation de l'utilisation de la Salle)

NB : ces tarifs ne s'appliquent pas aux associations à vocation culturelle dont les manifestations figurent dans la plaquette « Saison culturelle ».

Forfait sans gradins	12.50 % du plein tarif
Forfait avec gradins	15.50 % du plein tarif
Forfait cuisine (nettoyage compris)	7.50 % du plein tarif
Participation à la redevance spéciale conteneur d'enlèvement des déchets	Tarifification forfaitaire par utilisé : 10.15 € l'unité.

Autres tarifs Espace Culturel CAP NORT

Tarifification pour assemblée générale d'Institutions, Comités

Départementaux ou Administrations (sauf EPCI du territoire)
 Tarification selon grille « TARIF 4 ».

**Tarification pour assemblée générale ou réunion organisées par l'EPCI du
 Territoire et la Commune de Nort sur Erdre**

Forfait sans gradins 12.50 % du plein tarif avec facturation à
 50 % EPCI / 50 % Commune.

Tarif de location de matériel vidéo

Location vidéo projecteur	01.50 €
Location écran	50.75 €

Refacturation de frais divers :

La refacturation des frais divers s'applique aux prestations « Mise à disposition de matériel divers (chaises, tables, panneaux, grilles d'expo, barrières métalliques, selon tarifs en vigueur) » ainsi qu'à la refacturation, selon tarifs en vigueur, des mises à disposition de personnel ou de prestation de nettoyage. Ces frais viennent en sus des frais de location de salle.

Cette disposition ne s'applique pas aux Associations Nortaises dont les conditions d'utilisations sont déjà prévues par le règlement, ni aux manifestations dont la Commune est partenaire privilégiée.

Autres prestations :

Installation de chapiteau à l'extérieur, selon conditions à définir : **0.50 € du m²**

1.2.19 Tarifs location salles communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme suit les tarifs de location de salles au titre de l'année 2016, tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 :

<u>SALLE SUD</u>	
Plein tarif pour utilisation de la Salle	169.00 €
Association nortaise à but non lucratif	gratuité
Habitants de NORT SUR ERDRE	
Vin d'honneur et réunions diverses	45.00 % du plein tarif
Réunions prof. & buffets	70.00 % du plein tarif
Habitants hors commune	
Vin d'honneur et réunions diverses	70.00 % du plein tarif
Réunions prof. & buffets	100.00 % du plein tarif
Organismes agréés ou professionnels	
Utilisation pour formations ou réunions	25.00 % du plein tarif
Utilisation commerciale	100.00 % du plein tarif + refacturation frais divers
	Tarification forfaitaire selon nature de l'utilisation
Participation à la redevance spéciale d'enlèvements des déchets	
Forfait applicable pour repas	10.15 €
Forfait applicable pour vin d'honneur	5.10 €
<u>SALLE NORD</u>	
Plein tarif pour utilisation de la Salle	70.25 €
Association nortaise à but non lucratif	gratuité
Réunion d'organisme ou associations	100.00 % du plein tarif
Organismes agréés ou professionnels	
Utilisation pour formations ou réunions	60.00 % du plein tarif

Utilisation commerciale	100.00 % du plein tarif + refacturation frais divers
Participation à la redevance spéciale d'enlèvements des déchets	Tarifcation forfaitaire selon nature de l'utilisation
Forfait applicable pour repas	10.15 €
Forfait applicable pour vin d'honneur	5.10 €
MAISON DE LA GARENNE	Tarif pour Salle Châtaigniers ou RdC
Plein tarif pour utilisation de salle	70.25 €
Association nortaise à but non lucratif	gratuité
Réunion d'organisme ou associations	100.00 % du plein tarif
Organismes agréés ou professionnels	
Utilisation pour formations ou réunions	60.00 % du plein tarif
Utilisation commerciale	100.00 % du plein tarif + refacturation frais divers
Participation à la redevance spéciale d'enlèvements des déchets	Tarifcation forfaitaire selon nature de l'utilisation
Forfait applicable pour repas	10.15 €
Forfait applicable pour vin d'honneur	5.10 €
SALLES CHATEAU DU PORT MULON	
<u>Salle d'animation</u>	
Plein tarif pour utilisation de la Salle	169.00 €
Association Nortaise à but non lucratif	gratuité
Habitants de NORT SUR ERDRE	
Vin d'honneur et réunions diverses	45.00 % du plein tarif
Réunions prof. & buffets	70.00 % du plein tarif
Habitants hors commune	
Vin d'honneur et réunions diverses	70.00 % du plein tarif
Réunions prof. & buffets	100.00 % du plein tarif
Organismes agréés ou professionnels	
Utilisation pour formations ou réunions	25.00 % du plein tarif
Utilisation commerciale	100.00 % du plein tarif + refacturation frais divers
Participation à la redevance spéciale d'enlèvements des déchets	Tarifcation forfaitaire selon nature de l'utilisation
Forfait applicable pour repas	10.15 €
Forfait applicable pour vin d'honneur	5.10 €
<u>Salle d'exposition</u>	
Plein tarif pour utilisation de la Salle	307.25 €
Association Nortaise à but non lucratif	gratuité
Réunion privée ou professionnelle	100.00 % du plein tarif
Organismes agréés ou professionnels	
Utilisation pour formations ou réunions	15.00 % du plein tarif
Utilisation commerciale	100.00 % du plein tarif + refacturation frais divers
Participation à la redevance spéciale d'enlèvements des déchets	Tarifcation forfaitaire selon nature de l'utilisation
Forfait applicable pour repas	10.15 €
Forfait applicable pour vin d'honneur	5.10 €

<p style="text-align: center;">Salle de l'Erdre</p> <p>Plein tarif pour utilisation de la Salle Habitants de NORT SUR ERDRE</p> <p>Vin d'honneur et réunions diverses Réunions prof. & buffets Supplément pour utilisation cuisine Participation à la redevance spéciale d'enlèvements des déchets Forfait applicable pour repas Forfait applicable pour vin d'honneur</p> <p>Habitants hors commune</p> <p>Vin d'honneur et réunions diverses Réunions prof. & buffets Supplément pour utilisation cuisine Participation à la redevance spéciale d'enlèvements des déchets Forfait applicable pour repas Forfait applicable pour vin d'honneur</p> <p>Organismes agréés ou professionnels</p> <p>Utilisation pour formations ou réunions Utilisation commerciale</p> <p>Participation à la redevance spéciale d'enlèvements des déchets Forfait applicable pour repas Forfait applicable pour vin d'honneur</p>	<p>169.00 €</p> <p>45.00 % du plein tarif 70.00 % du plein tarif 31.00 % du plein tarif Tarification forfaitaire selon nature de l'utilisation 10.15 € 5.10 €</p> <p>70.00 % du plein tarif 100.00 % du plein tarif 31.00 % du plein tarif Tarification forfaitaire selon nature de l'utilisation 10.15 € 5.10 €</p> <p>25.00 % du plein tarif</p> <p>100.00 % du plein tarif + refacturation frais divers Tarification forfaitaire selon nature de l'utilisation 10.15 € 5.10 €</p>
<p>MAISON DES ASSOCIATIONS</p> <p>Plein tarif pour utilisation de la Salle Association nortaise à but non lucratif Habitants de NORT SUR ERDRE</p> <p>Vin d'honneur et réunions diverses</p> <p>Habitants hors commune</p> <p>Vin d'honneur et réunions diverses</p> <p>Organismes agréés ou professionnels</p> <p>Utilisation pour formation ou réunion Participation à la redevance spéciale d'enlèvements des déchets Forfait applicable pour repas Forfait applicable pour vin d'honneur</p>	<p>169.00 € gratuité</p> <p>70.00 % du plein tarif</p> <p>100.00 % du plein tarif</p> <p>25.00 % du plein tarif Tarification forfaitaire selon nature de l'utilisation 10.15 € 5.10 €</p>
<p>SALLE JULES VERNE</p> <p>Plein tarif pour utilisation de salle Association nortaise à but non lucratif Réunion d'organisme ou associations Organismes agréés ou professionnels</p> <p>Utilisation pour formations ou réunions Utilisation commerciale</p> <p>Participation à la redevance spéciale d'enlèvements des déchets Forfait applicable pour repas</p>	<p>70.25 € gratuité</p> <p>100.00 % du plein tarif</p> <p>60.00 % du plein tarif</p> <p>100.00 % du plein tarif + refacturation frais divers Tarification forfaitaire selon nature de l'utilisation 10.15 €</p>

Forfait applicable pour vin d'honneur	5.10 €
<u>SALLE DES LOISIRS</u> Plein tarif pour utilisation de la Salle Habitants de NORT SUR ERDRE Réunions sans repas, sans buffet, ni entrées payantes (Assemblée générale association et conférence, Vin d'honneur, Réunions non professionnelles, Concours de cartes, autre matinée récréative sans repas ...) Réunions avec repas ou buffet ou entrées payantes Participation à la redevance spéciale d'enlèvements des déchets Forfait applicable pour repas Forfait applicable pour vin d'honneur	398.15 € 30.00 % du plein tarif 75.00 % du plein tarif Tarification forfaitaire selon nature de l'utilisation 10.15 € 5.10 €
Habitants hors commune Réunions sans repas, sans buffet, ni entrées payantes (Assemblée générale association et conférence, Vin d'honneur, Réunions non professionnelles, Concours de cartes, autre matinée récréative sans repas ...) Réunions avec repas ou buffet ou entrées payantes Participation à la redevance spéciale d'enlèvements des déchets Forfait applicable pour repas Forfait applicable pour vin d'honneur	45.00 % du plein tarif 100.00 % du plein tarif Tarification forfaitaire selon nature de l'utilisation 10.15 € 5.10 €
Organismes agréés ou professionnels Utilisation commerciale Participation à la redevance spéciale d'enlèvements des déchets Forfait applicable pour repas Forfait applicable pour vin d'honneur	100.00 % du plein tarif + refacturation frais divers Tarification forfaitaire selon nature de l'utilisation 10.15 € 5.10 €

Caution

Tous les locataires, que ce soit à titre onéreux ou à titre gracieux, verseront un chèque de caution, avant la prise de possession de la salle, d'un montant :

- de 152.00 € pour la salle sud lors de buffet
- de 152.00 € pour l'ensemble des Salles du Port Mulon
- de 152.00 € pour la Salle des Loisirs
- de 152.00 € pour la cuisine du Château du Port Mulon.

Celui-ci leur sera restitué après constatation qu'aucune déprédation n'a été commise et que le nettoyage a bien été effectué dans les conditions prévues.

Refacturation de frais divers lors d'utilisation des salles municipales dans un but commercial :

La refacturation des frais divers s'applique aux prestations « Mise à disposition de matériel divers (chaises, tables, panneaux, grilles d'expo, barrières métalliques, selon tarifs en vigueur) » ainsi qu'à la refacturation, selon tarifs en vigueur, des mises à disposition de personnel ou de prestation de nettoyage. Ces frais viennent en sus des frais de location de salle.

1.2.20 Taif redevance occupation du domaine public 2016 – terrasses et activités commerciales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer, pour l'exercice 2016, les tarifs de la redevance d'occupation du Domaine Public applicables aux terrasses et activités commerciales comme suit :

Terrasses non couvertes et activités commerciales

Rappel : ces tarifs sont applicables par mètre carré utilisé

- Occupation par quinzaine : 0.50 € par m²
- Occupation par mois : 1.00 € par m²

Durée des autorisations :

- 2,5 mois en période estivale.
- 6 mois.
- 12 mois.

Terrasses couvertes :

Tarif par mètre carré et par mois d'utilisation : 3.00 €

1.2.21 Taif redevance occupation du domaine public 2016 – échafaudages et travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer, pour l'exercice 2016, les tarifs de la redevance d'occupation du Domaine Public applicables aux échafaudages et travaux comme suit :

- 1^{er} mois : 0.10 € par jour par mètre carré utilisé
- de 1 à 6 mois : 2.05 € par mois et par mètre carré utilisé
- du 7^{ème} au 11^{ème} mois inclus : 4.10 € par mois et par mètre carré utilisé
- à compter du 12^{ème} mois : 6.15 € par mois et par mètre carré utilisé

Exonération :

Sont exonérées :

- Les occupations inférieures à une semaine.

Non recouvrement :

Les redevances d'occupation du domaine public d'un montant inférieur ou égal à 15 € ne feront pas l'objet de mise en recouvrement.

Terrasses couvertes :

Tarif par mètre carré et par mois d'utilisation : 3.00 €

1.2.22 Tarifs port 2016

Suite aux propositions de Monsieur le Maire relatives à la mise en place des nouveaux tarifs « Amarrages Port Fluvial 2016 », le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2016 tels qu'ils figurent ci-dessous et qui seront soumis à l'accord du Conseil Départemental en tant que concédant :

Tarif abonnement annuel

	1) sur ponton	2) sur quai (Port Mulon)	3) sur rive sud	4) sur quai (Saint Georges) avec eau et électricité	5) Mares Noires Bateaux sur corps morts	6) Poupinière / Mares Noires		7) sur rive nord
						Barques	Bateaux	
moins de 5 m	635 €	508 €	318 €	572 €	95 €	32 €	64 €	64 €
5 à 5,99m	762 €	610 €	381 €	686 €	114 €	38 €	76 €	76 €
6 à 6,99m	889 €	711 €		800 €	133 €	44 €	89 €	89 €
7 à 7,99m	1 017 €			915 €	153 €	51 €	102 €	102 €
8 à 8,99m	1 144 €			1 030 €	172 €	57 €	114 €	114 €
9 à 9,99m	1 271 €			1 144 €	191 €		127 €	
10 à 10,99m	1 398 €			1 258 €	210 €			
11 à 11,99m				1 372 €				
12 à 12,99m				1 487 €				
13 à 13,99m				1 601 €				
14 à 14,99 m				1 715 €				
15 à 15,99m				1 829 €				

Tarif abonnement hivernage (mensuel) : + 20 % par rapport au tarif annuel

	1) sur ponton	2) sur quai (Port Mulon)	3) sur rive sud	4) sur quai (Saint Georges) avec eau et électricité	5) Mares Noires Bateaux sur corps morts	6) Poupinière / Mares Noires		7) sur rive nord
						Barques	Bateaux	
moins de 5 m	64 €	51 €	32 €	57 €	10 €	3 €	6 €	6 €
5 à 5,99m	76 €	61 €	38 €	69 €	11 €	4 €	8 €	8 €
6 à 6,99m	89 €	71 €		80 €	13 €	4 €	9 €	9 €
7 à 7,99m	102 €			92 €	15 €	5 €	10 €	10 €

8 à 8,99m	114 €			103 €	17 €	6 €	11 €	11 €
9 à 9,99m	127 €			114 €	19 €		13 €	
10 à 10,99m	140 €			126 €	21 €			
11 à 11,99m				137 €				
12 à 12,99m				148 €				
13 à 13,99m				160 €				
14 à 14,99 m				172 €				
15 à 15,99m				183 €				

Tarif abonnement saison (semaine): + 80 % par rapport au tarif annuel

	1) sur ponton	2) sur quai (Port Mulon)	3) sur rive sud	4) sur quai (Saint Georges) <i>avec eau et électricité</i>	5) Mares Noires Bateaux sur corps morts	6) Poupinière / Mares Noires		7) sur rive nord
						Barques	Bateaux	
moins de 5 m	22 €	18 €	11 €	20 €	3 €	1 €	2 €	2 €
5 à 5,99m	26 €	21 €	13 €	24 €	4 €	1 €	3 €	3 €
6 à 6,99m	31 €	25 €		28 €	5 €	2 €	3 €	3 €
7 à 7,99m	35 €			32 €	5 €	2 €	4 €	4 €
8 à 8,99m	40 €			36 €	6 €	2 €	4 €	4 €
9 à 9,99m	44 €			40 €	7 €		4 €	
10 à 10,99m	48 €			44 €	7 €			
11 à 11,99m				48 €				
12 à 12,99m				52 €				
13 à 13,99m				56 €				
14 à 14,99 m				60 €				
15 à 15,99m				63 €				

Tarif abonnement escale (journée)*

	1) sur ponton	2) sur quai (Port Mulon)	3) sur rive sud	4) sur quai (Saint Georges) <i>avec eau et électricité</i>	5) Mares Noires Bateaux sur corps morts	6) Poupinière / Mares Noires		7) sur rive nord
						Barques	Bateaux	
moins de 5 m	9 €	7 €	5 €	8 €				
5 à 5,99m	9 €	7 €	5 €	8 €				
6 à 6,99m	9 €	7 €		8 €				
7 à 7,99m	9 €			8 €				
8 à 8,99m	12 €			11 €				
9 à 9,99m	12 €			11 €				
10 à 10,99m	15 €			13 €				
11 à 11,99m				13 €				
12 à 12,99m				13 €				
13 à 13,99m				13 €				
14 à 14,99 m				13 €				
15 à 15,99m				13 €				

*Gratuité des deux premières nuitées

Autre tarifs :

Mise en fourrière : 96 € (forfait hors prestation extérieure telle que grutage...)

Stationnement en fourrière : application du tarif escale par jour

Déplacement bateau (remorquage) : 48 €/h.

Une augmentation de 1,2 % (identique à celle pratiquée pour l'ensemble des tarifs municipaux) a été appliquée par rapport aux tarifs 2015.

Après examen, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions de grilles tarifaires 2016 « tarifs généraux » et « tarifs port fluvial » selon les variations indiquées ci-dessus.

1.3 DM n°3 au tableau annuel des subventions 2015

M. Sylvain LEFEUVRE informe que dans le cadre de l'organisation de l'exposition de l'association HONORT consacrée à la Première Guerre Mondiale, il avait été convenu que la municipalité assurerait la compensation des dépenses effectuées par cette association pour la réalisation de leur exposition.

L'Association a produit le bilan financier et les justificatifs de cette opération, bilan faisant apparaître un montant global des frais s'élevant à 1 878.13 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau annuel des subventions telles que ci-dessous :

Décision Modificative N° 3 au Tableau Annuel des Subventions :

Subvention exceptionnelle HONORT : 1 878.13 €

Au vu de cette modification, la balance pour la ligne « Subventions non affectées » s'établit comme suit :

- Décision modificative N° 2 du 30/06/2015 :	montant	2 707.00 €
- Association HONORT		- 1 878.13 €
Solde après validation de la Décision Modificative N° 3		+ 828.87 €.

2. AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)

M. Yves DAUVE informe que les prescriptions et orientations du Schéma Départemental Intercommunal 2015 sont notamment « **d'encourager et faciliter le rapprochement des EPCI à fiscalité propre** ».

Les projets de regroupement inscrits au schéma sont les suivants sur le Nord du département :

Extrait du SDCI :

« Au seul plan institutionnel, il est rappelé que sur ce territoire :

- les CC de Derval (10 758 habitants) et Nozay (14 979 habitants) comptent moins de 15 000 habitants
- la CC de Blain compte 15 593 habitants.
- Aucun projet de commune nouvelle susceptible de voir le jour avant le 1^{er} janvier 2016 n'a été identifié.

Il est proposé pour résoudre ces questions, les rapprochements suivants :

➤ **Fusion des CC de Derval et de la région de Nozay**

Les communautés de communes du secteur de Derval et de la Région de Nozay comptant moins de 15 000 habitants, elles ne peuvent rester isolées. A défaut de l'émergence d'un projet alternatif présenté avant le 31 décembre 2015, la fusion des communautés de communes de la Région de Nozay et du secteur de Derval est inscrite au schéma. Ces deux territoires, relativement homogènes qui présentent des caractéristiques similaires, aussi bien en termes d'intégration fiscale que de richesse des habitants (potentiel financier agrégé par

habitant), mais aussi des complémentarités en termes de services publics et d'équipements sur leurs territoires, bénéficient de l'axe Rennes/Nantes comme un des axes de développement. Leur coopération ne préjuge pas d'évolutions ultérieures.

➤ **Communauté de communes de la région de Blain**

Il convient de noter par ailleurs, qu'au regard de l'évolution des autres EPCI du département qui résultera de la mise en œuvre du SDCI, la CC de Blain reste dans son périmètre actuel (15 593 habitants au 1er janvier 2015). La CC de Blain, pourra donc, si elle le souhaite, définir de nouvelles perspectives de collaboration, soit institutionnelles soit ponctuelles, avec une des intercommunalités limitrophes et notamment avec la CC Erdre et Gesvres comme le préconisait le schéma départemental depuis 2006. »

M. Sylvain LEFEUVRE indique la CCEG est moins concernée que d'autres communautés de communes, qui ne disposent pas du seuil démographique préconisé.

M. Yves DAUVE souhaite ne pas remettre en chantier les compétences et intégrer de nouvelles communes.

On peut poursuivre des collaborations avec des communautés de communes limitrophes. Il n'est pas opposé à un rapprochement avec Blain.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de SDCI, dans le respect des choix des élus locaux.

En matière de transfert de compétence, la Commune souligne son attachement au respect des délais fixés par la loi.

3. RETROCESSION A LA COMMUNE DES VOIRIES DE L'ÎLOT DE L'ERDRE

M. Guy DAVID rappelle que par délibération en date du 30 janvier 2001, le Conseil Municipal a créé la Zone d'Aménagement Concerté "ILOT RUE DE L'ERDRE".

La Commune a confié à la SELA la réalisation de l'opération d'aménagement.

Par délibération du 31 janvier 2012, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de clôture de l'îlot de l'Erdre.

Vu l'article 15 de la Convention de Concession d'études et de réalisation, relatif au retour et remise des ouvrages au concédant, il est prévu la rétrocession des parcelles suivantes à la Commune :

- AS 0131 d'une surface de 0ha 00a 63ca
- AS 0355 d'une surface de 0ha 00a 22ca
- AS 0357 d'une surface de 0ha 00a 20ca
- AS 0359 d'une surface de 0ha 00a 55ca
- AS 0383 d'une surface de 0ha 00a 45ca
- AS 0410 d'une surface de 0ha 21a 90ca.

Dans le cadre des opérations de clôture de l'îlot de l'Erdre, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte la rétrocession des espaces publics tels que précisés ci-dessus au profit de la Commune à titre gracieux,
- autorise M. le Maire à signer toute pièce administrative et comptable pour le règlement de ce dossier. Les frais d'acte seront à la charge de la Commune,
- intègre ces parcelles dans le domaine public de la voirie communale.

M. Denys BOQUIEN souhaite évoquer le départ du coiffeur rue de la Paix.

M. Yves DAUVE rappelle la volonté de la Commune de reloger le coiffeur en lui proposant une réintégration dans le nouveau bâtiment et un relogement temporaire.
Une indemnité d'éviction et une indemnité d'occupation doivent être fixées, l'une compensant l'autre.

M. Guy DAVID ajoute que l'objectif est de disposer d'une continuité avec la rue des Mariniers.

4. RAPPORT 2014 SUR LES CESSIONS ET ACQUISITIONS

M. Sylvain LEFEUVRE reprend l'ensemble des cessions et acquisitions sur l'année 2014.

Acquisitions

Parcelle	Superficie	Localisation	Prix
AW 19	1200 m ²	Guénardière	12 000 €
BB 0025	128 m ²	rue Charbonneau Rouxau	896 €
AX 55p	7 m ²	route d'Héric	350 €
YP32	910 m ²	route d'Héric	6 370 €
YP 33	470 m ²	route d'Héric	3 790 €
YP34	300 m ²	route d'Héric	9 940 €
AW 10	19 m ²	Guénardière	633 €
AW 11	299 m ²	Guénardière	2 593 €
AW 12	93 m ²	Guénardière	651 €
AW 13	95 m ²	Guénardière	665 €
AW 16	103 m ²	Guénardière	1 021 €
XE 211	294 m ²	Gorion	0 €
TOTAL			38 909 €

Ventes

Parcelle	Superficie	Acquéreur	Localisation	Prix
AW214 et 78	718 m ²	Aiguillon	Chemin Varenne	85 100 €
TOTAL				85 100 €

Ventes de chemins communaux

Parcelle	Localisation	Prix
Chemins communaux	La Noë Guy, rue Saint Georges, Pouvroux	6 630 €
Chemins communaux	Landebroc, l'Isle, La Rabinière, La Morinière	3 238 €
TOTAL		9 868 €

Portage CCEG

Parcelle	Superficie	Localisation	Prix
AW18	256 m ²	Guénardière	105 000 €
AW34	1570 m ²	rue Saint Georges	78 500 €
YP31	29880 m ²	route d'Héric	200 000 €
TOTAL			383 500 €

M. Yves DAUVE souligne l'intérêt des portages d'acquisition menés par la CCEG qui permettent de limiter le recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité du rapport 2014 sur les cessions et acquisitions de la Commune.

5. INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

5.1 COTATION DEFINITIVE DU REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'EMPRUNT DEXIA CHF

5.2 MARCHE A BONS DE COMMANDE EIFFAGE TP/ N°11/3 – QUAI DU PORT MULON-TRAVAUX DE DEVOIEMENT D'UN EXUTOIRE EAUX PLUVIALES DANS L'ERDRE

5.3 TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ROUTE D'HERIC

5.4 MARCHE DE PAVC – LOT 1 : VOIRIES HORS ASSAINISSEMENT – AVENANT N°1 : PONT DE LA MARCHANDERIE

5.5 MARCHE DE PAVC – LOT 4 : REFECTON DES TROTTOIRS EN ENROBE – AVENANT N°1 : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

5.6 GARENNE VILLAGE : REMPLACEMENT DES CHAUDIERES (TRANCHE 2)

5.1 Cotation définitive du remboursement anticipé de l'emprunt DEXIA CHF

Suite à remboursement anticipé de l'emprunt DEXIA CHF validé par le Conseil Municipal le 22 Septembre dernier, et après cotation définitive effectuée le 12 Octobre avec DEXIA.

Le décompte financier définitif est le suivant :

- Remboursement du capital restant dû :	207 870.50 €
- Indemnité de remboursement anticipé :	15 389.78 €
- Intérêts courus non échus :	1 174.47 €

Soit un total de 224 434.75 €

Gain total définitif de la procédure de remboursement anticipé (économie des frais de pertes de change et remboursement d'intérêts sur les 13 trimestres restant à courir : 71 258.50 €. Rappel : le montant estimé donné au Conseil Municipal lors de la réunion du 22 Septembre était de 68 317.29 €).

5.2 Marché à bons de commande EiffageTP/n°11/3 – Quai du Port Mulon – Travaux de dévoiement d'un exutoire eaux pluviales dans l'Erdre

Afin de dévier l'arrivée de la canalisation eaux pluviales au niveau de la cale du Port Mulon et permettre ainsi les travaux de réfection du mur maçonné du riverain, des travaux étaient nécessaires.

Coût € HT : 3 968,50 soit **4 762,20 € TTC.**

5.3 Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement route d'Héric

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la route d'Héric, des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées route d'Héric, se sont révélés nécessaires :

Coût € HT : 20 413,00 soit **24 495,60 € TTC.**

5.4 Marché de PAVC – lot 1 : voiries hors assainissement – avenant n°1 : Pont de la Marchanderie

Dans le cadre des travaux de PAVC 2015, et étant donné le très mauvais état de la chaussée du pont de la Marchanderie, son revêtement a été repris :

Coût € HT : 4 559,00 soit **5 470,80 € TTC.**

5.5 Marché de PAVC – lot 4 : réfection des trottoirs en enrobé – avenant n°1 : travaux supplémentaires

Nature des travaux supplémentaires :

- Création d'une chicane boulevard du Port Mulon
- Réalisation d'un surbaissé aux normes PMR Boulevard Paul Doumer
- Mise à niveau de tampons de regard de visite boulevard du Port Mulon et création de surbaissé complémentaire
- Réalisation d'un revêtement en enrobés pour l'allée piétonne menant au nouveau bâtiment « Berlingot ».

Coût € HT : 7 763,70 soit **9 316,44 € TTC.**

5.6 Garenne Village : remplacement des chaudières (tranche 2)

Au vu des critères d'attribution et après mise au point du marché, celui-ci a été attribué à la Société BJC Plomberie, jugée mieux disante, pour un montant de 16 772,80 € HT, soit **17 695,30 € TTC.**

6. ORIENTATIONS A DEFINIR SUR LA GESTION PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE DU BATIMENT DE LA GENDARMERIE

M. Yves Dauvé informe que dans le cadre d'une recherche constante de l'optimisation de la gestion de la commune, une réflexion va être engagée sur la gestion du patrimoine immobilier.

Cette réflexion concernera la gestion du bâtiment de la gendarmerie.

De nombreuses communes ont confié cette gestion à des organismes spécialisés dans ce domaine. Un des outils le plus souvent utilisé est le bail emphytéotique administratif.

Pour une mise en conformité avec le droit européen celui-ci va être supprimé.

En effet, l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics prévoit la disparition des baux emphytéotiques administratifs ayant pour objet l'exécution de travaux, la livraison de fournitures, la prestation de services. Ces contrats seront intégrés dans le code des marchés publics.

Cette interdiction ne s'applique pas aux projets dont l'avis d'appel public à la concurrence a été publié avant le 1^{er} janvier 2016.

De ce fait, plusieurs communes de Loire-Atlantique envisagent de recourir à cette procédure avant la fin de l'année.

M. Yves DAUVE explique que la Commune restera propriétaire et que la gestion sera confiée à une structure extérieure pendant 30 ans et la Commune pourra récupérer la gestion au terme de ce délai. Cet outil permettra aussi d'alléger le travail des services techniques et administratifs.

Actuellement, il y a une vingtaine de gendarmes, il y a 11 appartements et les autres gendarmes sont logés dans le parc privé. Il y a une volonté de tous les regrouper à proximité de la gendarmerie. Une évolution serait envisageable après la signature du bail.

Cette réflexion sera également menée sur notre commune et sera soumise au débat du Conseil lors de sa prochaine séance.

Mme Marie-Noëlle PATERNOSTER souhaite savoir si un groupe de travail sera constitué.

M. Yves DAUVE répond que ce dossier sera étudié par les commissions bâtiments et finances.

Mme Isabelle Calendreau demande si une décision sera prise lors du prochain Conseil.

M. Yves DAUVE répond qu'il ne peut présager des propositions faites par les deux commissions, mais il sera proposé au Conseil Municipal d'engager ou non cette procédure. Rien ne nous obligera à aller jusqu'au bout. Il ajoute que le patrimoine bâti augmente sans pour autant augmenter les effectifs.

Mme Nathalie CASSARD demande si un bail emphytéotique est également envisagé pour les logements non casernés.

M. Yves DAUVE répond que ces logements pourront être gérés aussi par un bailleur social. En aucun cas, l'objet de l'immeuble ne sera modifié, il restera une gendarmerie.

Mme Nathalie CASSARD s'interroge sur le devenir des logements actuels, si les logements se feront hors caserne.

M. Yves DAUVE indique que ces logements seront maintenus et ils seront complétés par d'autres à l'extérieur de la caserne. La volonté est de concentrer le plus possible les services publics là où ils sont le plus utiles pour la population. L'idée est de les accueillir dans les meilleures conditions possibles.

7. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la désignation de Mme Isabelle Calendreau comme conseillère municipale, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de la composition des commissions communales comme indiquée ci-dessous :

Développement économique, Commerce, Artisanat et Agriculture	Action Sociale, Aînés	Petite Enfance	Finances
Yves Dauvé Guy David Michel Brochu Bertrand Hibert Charlotte Courtois Nathalie Rousseau Nathalie Cassard Delphine Guérin Marie Noëlle Paternoster Denys Boquien	Delphine Fouchard Anne Savary Laurent Odin Reine Yesso Stéphanie Trélohan Carlos Mc Erlain MN Paternoster Nathalie Cassard	Delphine Fouchard Emilien Varenne Charlotte Courtois Lydie Guéron Nathalie Cassard Delphine Guérin Isabelle Calendreau	Sylvain Lefeuvre Bureau Municipal Nathalie Herbreteau Emilien Varenne Reine Yesso Nathalie Cassard Marie Noëlle Paternoster Bruno Sarlet Delphine Guérin Denys Boquien Isabelle Calendreau

Urbanisme, Assainissement	Mobilités, déplacements, voirie	Patrimoine bâti	Maitrise de l'énergie, éclairage public
Guy David Sylvain Lefeuvre Reine Yesso Michel Brochu Cédric Hollier Laurent Odin Chantal Paillusson Thierry Pépin Nathalie Cassard Bruno Sarlet Denys Boquien	Cédric Hollier Françoise Provost Pierrick Guégan Thierry Pépin Guy David Delphine Fouchard Nathalie Cassard Isabelle Calendreau	Chantal Paillusson Bertrand Hibert Cédric Hollier Michel Brochu Laurent Odin Nathalie Cassard Marie Noëlle Paternoster Bruno Sarlet	Chantal Paillusson Bertrand Hibert Cédric Hollier Françoise Provost Thierry Pépin Nathalie Cassard Marie Noëlle Paternoster

Scolaire, Enfance, Jeunesse	Culture, éducation, citoyenneté	Environnement, Cadre de vie	Vie Associative
Lydie Guéron Aïcha Metlaine Charlotte Courtois Emilien Varenne Nathalie Herbreteau Delphine Guérin Nathalie Cassard Isabelle Calendreau	Aïcha Metlaine Didier Lerat Carlos Mc Erlain Emilien Varenne Nathalie Herbreteau Charlotte Courtois Delphine Guérin Marie Noëlle Paternoster Isabelle Calendreau	Françoise Provost Cédric Hollier Thierry Pépin Anne Savary Pierrick Guégan Chantal Paillusson Nathalie Cassard Marie Noëlle Paternoster Denys Boquien	Didier Lerat Nathalie Rousseau Pierrick Guégan Stéphanie Trélohan Carlos Mc Erlain Aïcha Metlaine Marie Noëlle Paternoster Bruno Sarlet Delphine Guérin Nathalie Cassard

Sports	Tourisme
Didier Lerat Nathalie Rousseau Pierrick Guégan Stéphanie Trélohan Sylvain Lefeuvre Bruno Sarlet Delphine Guérin Nathalie Cassard	Didier Lerat Nathalie Rousseau Pierrick Guégan Françoise Provost Reine Yesso Carlos Mc Erlain M- Noëlle Paternoster Delphine Guérin Nathalie Cassard

8. COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS :

8.1 COMMISSION PETITE ENFANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015

8.2 COMMISSION FINANCES DU 13 OCTOBRE 2015

8.3 COMMISSION SPORT BATI VIE ASSOCIATIVE DU 14 OCTOBRE 2015

8.4 COMMISSION CITOYENNETE DU 26 OCTOBRE 2015

8.1 Commission Petite Enfance du 21 septembre 2015

Mme Delphine FOUCHARD reprend le compte-rendu de la commission Petite Enfance.

Les besoins de garde sur la commune :

Une chute des demandes de garde depuis 2014 est constatée malgré une stabilité, voire une augmentation jusqu'en 2013.

La semaine bleue (du 12 au 18 octobre) Partenariat entre Multi-Accueil, maison de retraite et CCAS

- Dans le cadre de la semaine bleue dont le thème cette année est « A tout âge, créatif et citoyen »,

Une exposition photos est organisée pour mettre en lumière les échanges entre les enfants du Multi-Accueil et les résidents de la maison de retraite tout au long de l'année, ainsi que la Journée intergénérationnelle. Cette exposition va tourner sur différents lieux de la commune, maison de retraite, multi accueil, mairie, bibliothèque, salle nord et sans doute super U.

Projet photos par la CCEG :

- Objectif du projet :
 - montrer le travail des professionnels de la petite enfance.
 - montrer la journée d'un enfant quand il est confié à son mode de garde
- Comment :

Le travail réalisé par un artiste photographe sera présenté sous forme d'une exposition photos pour la première fois au « tout petit festival 2016 », puis pourra circuler dans toutes les communes de la CCEG

8.2 Commission Finances du 13 octobre 2015

Le compte-rendu de la commission Finances correspond au point 1.

8.3 Commission Sport Vie Associative du 14 octobre 2015

M. Didier LERAT reprend le compte-rendu de la commission Sport Vie Associative.

Signature de la convention NAC Tennis, courts de tennis extérieurs les Orionnais. Cette convention a été présentée à la Commission

Bilan du Triathlon du samedi 13 juin 2015 : il a été un évènement apprécié par tous.

Visite de la salle Paul Doumer, salle de gym Paul Doumer et salle des Orionnais
Cette visite a permis de se rendre compte sur le terrain des nouveaux aménagements, des travaux en cours et restant à réaliser et des éventuelles difficultés rencontrées.

8.4 Commission Citoyenneté du 26 octobre 2015

M. Bertrand HIBERT présente le compte-rendu de la commission Citoyenneté.

Il explique le conseil intergénérationnel est :

- un lieu d'échange, de discussion et d'éducation réciproque entre les nortais à partir de 12 ans,

- un espace de débat qui doit alimenter les échanges avec les élus pour faire progresser les projets intergénérationnels de la commune : plan d'eau, rénovation salle des loisirs,
- un organe d'apprentissage de la démocratie par l'écoute, le dialogue, le respect de l'autre.

Il est proposé un groupe de 25 personnes, 12 ou 13 hommes et femmes pour tendre vers la parité à partir de 12 ans, renouvelée tous les 2 ans

Proposition de constitution :

Pour les **collèges**, 2 jeunes de chaque collège : **4** jeunes (à partir de 12 ans)

2 représentants de **lycéens et étudiants**

Pour les **écoles**, 2 parents d'élèves des écoles maternelles et primaires : **4** jeunes adultes

Pour les associations des **aînés** : **3** représentants

Pour les associations **culturelles** : **2** représentants

Pour les associations **sportives** : **2** représentants

Pour les associations de la **vie sociale** : **2** représentants

Pour les **agriculteurs** : **1** représentant, plus **1** suppléant

Pour les **commerçants et artisans** : **1** représentant, plus **1** suppléant

Pour les **entreprises** : **1** représentant, plus **1** suppléant.

Un Comité d'éthique sera constitué composé de :

- M. le Maire,
- 1 Adjoint,
- Un animateur du Conseil Intergénérationnel ou son suppléant,
- 2 membres du Conseil Intergénérationnel désigné lors de la première séance

Les thèmes abordés concerneront toutes les tranches d'âge :

- la construction ou la rénovation du patrimoine communal :
- la mise en place ou l'amélioration d'un évènement sur la commune :
- L'amélioration du cadre de vie :

Les restitutions du conseil intergénérationnel :

Les **avis** ne sont pas des avis d'experts mais **de citoyens**.

Un avis prend la forme d'un texte de 1 à 3 pages qui comprendra :

- Une première partie qui fait **consensus**
- Une seconde qui dégage des **avis non-consensuels**
- Une synthèse qui pourra être **lue en conseil municipal**.
-

Les avis doivent correspondre aux échanges et aux conclusions des membres. Les votes sur les avis se feront à main levée.

L'amélioration des règles de vie et de fonctionnement

Lors de la dernière réunion après 2 ans de fonctionnement, il est demandé aux membres de rendre un avis sur les améliorations à apporter au fonctionnement du futur conseil.

9. CCEG

9.1 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014

9.2 AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION

9.1 Présentation du rapport d'activités 2014

Après examen, le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, du rapport d'activité 2014 établi par la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

9.2 Avis sur le Schéma de mutualisation

M. Yves DAUVE rappelle que la loi du 16 décembre 2010, dite « loi RCT », a défini un cadre nouveau pour le développement des intercommunalités et ce, notamment au niveau organisationnel et financier, à travers le schéma de mutualisation des services qui devient obligatoire.

En vertu de l'article L.5211-39 du CGCT, les communes et leurs communautés sont désormais dans l'obligation de présenter un rapport de mutualisation des services dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux (soit avant fin 2015).

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ne comporte pas de définition juridique de la mutualisation. Usuellement, la mutualisation peut être définie comme la mise en commun, par des communes et établissements publics de coopération intercommunale, de moyens humains ou matériels, pour l'exercice en commun de leurs missions.

Le schéma de mutualisation a pour objet :

- de régulariser dès à présent, sur les plans juridique, financier et organisationnel, les mutualisations déjà existantes;
- d'étudier de nouveaux chantiers de mutualisation.

La mutualisation doit permettre la réalisation de plusieurs objectifs :

- améliorer le service rendu à l'utilisateur;
- développer les expertises et les ressources sur le territoire;
- préserver la proximité, l'accessibilité des services;

- rationaliser les dépenses publiques;
- rationaliser les structures et organisations ;
- renforcer la solidarité entre les collectivités du territoire ;
- développer des services optimisés et équitables pour tous les habitants.

Les principes de l'engagement, arrêtés par les élus d'Erdre et Gesvres :

Principe n°1 : La mutualisation n'est pas une fin en soi ; c'est un outil au service du projet du mandat.

Principe n°2 : La mutualisation doit être conçue comme un processus évolutif (avec réversibilité possible en fonction des besoins et au regard d'une volonté d'expérimentation à visée collective, sous réserve de cohérence), pouvant être à géométrie variable et reposant sur le principe du volontariat des collectivités qui y participent.

Principe n°3 : Avant tout engagement dans une démarche de mutualisation, il convient au préalable d'en évaluer le besoin et d'en analyser la pertinence

Principe n°4 : Pour tout projet de mutualisation l'évaluation s'appuiera sur l'établissement de diagnostics/enjeux, objectifs/résultats, faisabilité/opportunité ainsi que d'indicateurs pour l'évaluation.

Principe n°5 : Exigences de transparence, de communication et de respect des parties prenantes.

Principe n°6 : Intégrer systématiquement la dimension ressources humaines.

Modalités d'adoption du schéma de mutualisation des services

Le président de la CCEG doit établir un rapport comportant le projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire le 23 septembre 2015.

Le projet de schéma de mutualisation sera ensuite approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI avant la fin de l'année.

Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'EPCI à son organe délibérant.

Le Comité Technique a émis un favorable à ce projet de schéma de mutualisation le 29 octobre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation.

10. QUESTIONS DIVERSES

10.1 Pacte territorial

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres se lance dans une démarche de pacte territorial avec la mise en commun de projets. Aujourd'hui, il existe deux pôles structurants, des pôles intermédiaires et des pôles de proximités.

A chaque étape, un point sera fait devant le Conseil Municipal.

M. Yves DAUVE indique qu'il y aura des débats dans la mesure où la volonté qu'une part de la taxe foncière des zones artisanales soit perçue directement par les Communes n'est pas acceptée par tous.

La CCEG souhaite que trois élus soient désignés quelque soit la taille de la Commune. M. le Maire souhaitait une pondération au nombre d'habitants. Il trouve logique que ce soient des conseillers communautaires.

M. Denys BOQUIEN souhaite connaître les objectifs du Pacte territorial.

M. Yves DAUVE répond qu'il s'agit de rééquilibrer les ressources, de raisonner les investissements sur l'ensemble du territoire.

Mme Marie-Noëlle PATERNOSTER demande si c'est une obligation que les membres du groupe de travail soient élus communautaires.

M. Yves DAUVE indique que c'est un souhait de l'équipe que le Conseil Communautaire joue pleinement son rôle.

Il est proposé trois conseillers communautaires pour intégrer le groupe de travail du Pacte territorial : Françoise Provost, Sylvain Lefeuvre et Yves Dauvé.

Le Conseil Municipal approuve cette désignation par 22 voix POUR et 6 voix CONTRE (élus minoritaires).

M. Denys BOQUIEN remarque qu'ils représentent 46 % des nortais.

M. Yves DAUVE répond qu'il est nécessaire d'avoir une cohérence de parole pour Nort sur Erdre.

M. Sylvain LEFEUVRE ajoute qu'il a défendu cette position en proposant les 5 conseillers communautaires. La majorité de la CCG a refusé et a restreint à 3 élus cette représentation.

Mme Marie-Noëlle PATERNOSTER demande où en est le pacte fiscal.

M. Yves DAUVE répond qu'il fait partie intégrante du pacte territorial. Il a été refusé par deux communes.

10.2 Protection de la nappe

M. Yves DAUVE propose que le Conseil se positionne en 2016 sur le choix du scénario afin de concerter les agriculteurs, le SIAEP et l'ensemble des interlocuteurs.

D'autres réunions seront organisées pour rechercher une solution partagée pour le retour de la qualité de l'eau.

Mme Nathalie Cassard demande si tous les élus pourront y participer.

M. Yves DAUVE répond que l'ensemble des élus pourront y prendre part.

10.3 Tram train

M. Cédric HOLLIER LAROUSSE informe qu'on compte 537 abonnés à Nort sur Erdre.

M. Thierry PEPIN demande si une augmentation des allers-retours est prévue.

M. Yves DAUVE répond qu'il n'y a pas d'augmentation de rotation de prévue pour le moment, mais il est possible d'ajouter des rames.

Mme Nathalie CASSARD demande si des enquêtes ont été réalisées auprès du public.

M. Sylvain LEFEUVRE répond que des comptages réguliers ont été faits, des enquêtes sont menées régulièrement.

M. Bertrand HIBERT demande si un système pour palier au double abonnement avec la Tan a été trouvé.

M. Yves DAUVE indique que le problème a été soulevé et que cette question est en réflexion.

10.4 Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux

Les projets subventionnables sont présentés.

Le Conseil Municipal se positionnera lors de la réunion de décembre sur ces demandes de subventions.

10.5 Campement sauvage route d'Héric

Mme Nathalie CASSARD remarque la présence de gens du voyage route d'Héric.

M. Yves DAUVE répond qu'il s'agit de campement sauvage.

Il est prévu que les gens du voyage quittent les lieux d'ici la fin de la semaine.

Il est fait le choix de la négociation dans le respect de ces populations mais également de l'ordre public.

Mme Nathalie CASSARD demande s'il existe une règle sur la durée de stationnement sur l'aire d'accueil des gens du voyage.

M. Sylvain LEFEUVRE répond qu'il existe un règlement avec une durée maxi. Les droits de place sont gérés par un organisme en délégation.

Mme Delphine FOUCHARD ajoute qu'une des familles travaille depuis au moins 10 ans sur la commune. Les enfants sont scolarisés sur Nort sur Erdre ou Treillières. En général, il reste toujours des places libres sur les terrains de la CCEG, et notamment à Treillières.

10.6 Pétition de la rue Saint Georges

Mme Delphine GUERIN informe qu'une pétition des habitants de la rue Saint Georges circule.

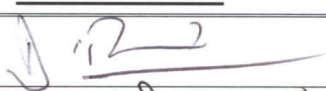
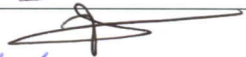
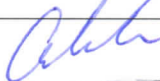
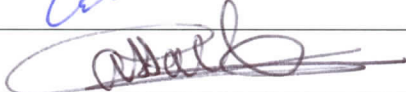


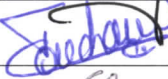




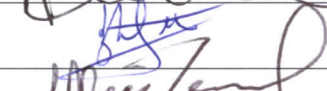
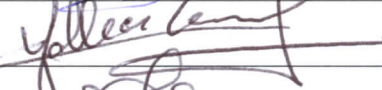


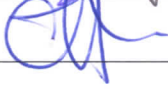




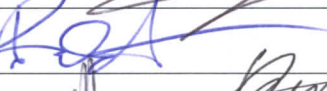

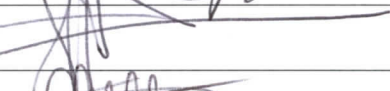
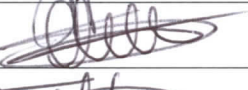


M. Yves DAUVE indique que celle-ci n'est pas encore arrivée en Mairie.

M. Guy DAVID remarque qu'il l'a vu dans les commerces. Il rappelle qu'il s'agit d'une route départementale située sur l'itinéraire de convois exceptionnels. La solution est connue de tous.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, M. Yves DAUVE clôt la séance.

La séance est levée à 22h45.

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2015

<u>NOMS</u>	<u>SIGNATURES</u>
BOQUIEN Denys	
BROCHU Michel	
CALENDREAU Isabelle	
CASSARD Nathalie	
COURTOIS Charlotte	
DAUVE Yves	
DAVID Guy	
FOUCHARD Delphine	
GUEGAN Pierrick	
GUERIN Delphine	
GUERON Lydie	
HERBRETEAU Nathalie	
HIBERT Bertrand	
HOLLIER-LAROUSSE Cédric	
LEFEUVRE Sylvain	
LERAT Didier	
MC ERLAIN Carlos	
METLAINE Aïcha	
ODIN Laurent	
PAILLUSSON Chantal	
PATERNOSTER Marie-Noëlle	
PEPIN Thierry	
PROVOST Françoise	
ROUSSEAU Nathalie	
SARLET Bruno	
SAVARY Anne	
TRELOHAN Stéphanie	
VARENNE Emilien	
YESSO EBEMBE Reine	